

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 215
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE



PROGRAMME 215
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Philippe MERILLON

Secrétaire général par interim

Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement consacré au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et de certains services déconcentrés départementaux ou régionaux. Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, le programme poursuit trois grandes priorités qui s'inscrivent dans le plan de transformation ministériel :

- une simplification de l'accès de l'usager aux informations et aux procédures du ministère ;
- une refonte de la gestion des ressources humaines ;
- une optimisation des coûts et de la qualité des services.

Un service à l'usager plus accessible et de plus en plus personnalisé

Le ministère s'est engagé dans une politique ambitieuse de dématérialisation depuis plusieurs années. Cette politique vise à simplifier les démarches des usagers et le travail des services. Elle s'inscrit dans une recherche d'efficacité accrue : offre de services plus performants, allègement des charges administratives pesant sur les entreprises, meilleure valorisation des ressources humaines.

Aujourd'hui, 100 % des formulaires sont accessibles en ligne a minima par document téléchargeable non inscriptible.

La dématérialisation est totale pour les procédures les plus utilisées comme par exemple Telepac, la téléprocédure qui permet un traitement en ligne des demandes d'aide de la politique agricole commune (PAC) ainsi que leur transfert vers l'application d'instruction.

Le ministère a par ailleurs engagé un travail d'amélioration des téléprocédures existantes, notamment pour ce qui concerne la mise en accessibilité de ces téléprocédures (conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) et la possibilité d'y accéder via France Connect.

Des politiques RH en faveur de l'accroissement des compétences des agents et de l'amélioration de leurs conditions de travail

- Organisation des élections professionnelles de décembre 2022

La préparation des élections professionnelles a mobilisé une part importante du service des ressources humaines, des services du secrétariat Général et de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) depuis fin 2020, en lien avec les secrétariats généraux des DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) et les établissements d'enseignement agricole, et s'est traduite en 2022 par un important travail de mise en qualité des données (mise à jour de près d'un million de données pour permettre le vote des 50.000 agents du périmètre ministériel), de dialogue social, de mobilisation des structures, d'information et d'accompagnement des agents ainsi que de pilotage du prestataire de la solution de vote électronique.

- Actualisation des grilles de rémunération des agents contractuels et simplification des modalités de gestion pour favoriser les recrutements

Le travail de refonte des grilles de rémunération des contractuels est achevé pour les agents relevant de l'enseignement agricole, et a démarré pour les agents techniques de catégorie B (dans le cadre notamment des travaux du plan attractivité des recrutements en abattoir). Parallèlement les renouvellements sur place des contractuels de l'enseignement agricole sur postes vacants ont été simplifiés au profit d'une sécurisation de la gestion et d'une réassurance des agents.

- Renforcement des dispositifs de formation du ministère au service de l'actualisation et de l'accroissement des compétences internes

Le ministère s'est doté en 2022 d'outils et d'ingénierie pour améliorer son dispositif de formation et en favoriser l'accès aux agents. La gestion dématérialisée des demandes de formation via le Self Mobile et la bascule vers le logiciel RENOIRH-Formation en témoignent. La note de service sur les dispositifs de formation professionnelle tout au long de la vie apporte une meilleure visibilité sur les acteurs et les possibilités de formation. L'accès à la plateforme de formation à distance MENTOR est généralisé avec 90 formations proposées aux agents, structurées autour de 16 collections thématiques, dont une vingtaine proposées par le ministère chargé de l'agriculture.

- Adoption par les organisations syndicales à l'unanimité d'un accord de télétravail couvrant l'ensemble du périmètre ministériel

Le 24 février 2022 a été signé le premier accord négocié dans le domaine du télétravail, qui offre de nouvelles modalités d'organisation du travail au sein de l'ensemble des services du ministère, contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents et réduit l'empreinte carbone en diminuant les transports.

Une mutualisation de la gestion dans les domaines de l'informatique, de l'immobilier et des achats

Le ministère a poursuivi ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation, en poursuivant les objectifs suivants :

- faire du numérique un levier de transformation dans le cadre du plan de transformation numérique qui fixe comme priorités :
 - les services électroniques aux usagers : dématérialisation, accessibilité en ligne en tout lieu et en tout temps, application du principe « Dites-le nous une fois » ;
 - l'environnement de travail numérique de l'agent, de l'offre bureautique aux solutions d'impression, en passant par la visioconférence, le nomadisme, les outils collaboratifs et l'assistance de proximité ;
 - la mutualisation au sein de la sphère agricole publique ;
 - l'inscription dans la dynamique interministérielle de partage de systèmes éprouvés. A cet égard, plusieurs nouvelles démarches de mutualisation interministérielle ont été engagées en 2022 : rapprochement du système d'information de la direction générale de l'enseignement et de la recherche avec celui du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ; rapprochement du système d'information statistique avec celui de l'Insee ; rapprochement du système de gestion des archives avec celui du ministère de la culture ;
- améliorer la performance économique et énergétique des bâtiments et des sites informatiques. Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont rationalisées dans le cadre du SPSI (Schémas Pluriannuels de Stratégie Immobilière) de l'administration centrale tandis que les travaux de rénovation du site de Varenne et de modernisation du site informatique de Toulouse se sont poursuivis ;
- établir et mettre en œuvre le plan de sobriété énergétique du ministère dans le contexte de renchérissement des coûts de l'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre. Ce plan acte la mise en œuvre d'une série de mesures immédiates ou à moyen / long terme touchant les domaines de l'immobilier (chauffage, éclairage, isolation), de la mobilité, du numérique et de la communication à travers la sensibilisation des agents aux comportements écoresponsables.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Bilan stratégique

- renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère par la Direction des Achats de l'État (DAE) et poursuivre le déploiement de la signature électronique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR 1.1 : Taux d'utilisation des téléprocédures

INDICATEUR 1.2 : Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

OBJECTIF 2 : Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.2 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 3 : Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 3.1 : Efficacité de la fonction immobilière

INDICATEUR 3.2 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la fonction informatique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR

1.1 – Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	74	73	78	78,04	86,75
Nombre total de personnes ayant utilisé une téléprocédure	Nb	1 295 348	887 961	1 445 898	904 444	1 158 095

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'utilisateur s'entend ici comme usager externe du ministère.

INDICATEUR

1.2 – Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Exploitations agricoles et forestières	%	40	42	45	36,5	48

Commentaires techniques

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières.

ANALYSE DES RÉSULTATS

TAUX D'UTILISATION DES TÉLÉPROCÉDURES

Le nombre de téléprocédures est stable par rapport aux années précédentes. La stabilisation des résultats depuis 2020 permet de conserver un objectif ambitieux avec le maintien des téléprocédures existantes et l'amélioration des taux d'utilisation des téléprocédures les plus en retrait (Expadon et Logics).

Expadon 2 (24 % de taux d'utilisation de la téléprocédure en 2022) : l'outil comporte deux modules, l'un relatif aux agréments, opérationnel depuis 2018 pour toutes les demandes d'agréments, et l'autre relatif aux demandes de certificat export opérationnel depuis février 2020 et en cours d'amélioration, conformément aux recommandations de la mission d'appui conduite par la DINUM (Direction Interministérielle du NUMérique) en 2021.

Logics (13 % de taux d'utilisation de la téléprocédure en 2022) : Logics est une téléprocédure permettant le dépôt des demandes d'autorisation d'exploiter. La procédure de traitement d'un dossier est complexe et des interrogations subsistent sur les améliorations à apporter à l'outil. L'objectif est d'arriver à une utilisation proche de 100 % en 2024.

TAUX DE DÉMATÉRIALISATION DES ENQUÊTES STATISTIQUES

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel. La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes apériodiques.

Concernant la dématérialisation des enquêtes auprès des exploitants agricoles, elle a été mise en œuvre à grande échelle pour la première fois avec la collecte du recensement agricole qui s'est déroulée par internet entre octobre 2020 et mai 2021. Cette dématérialisation a été proposée à 400 000 exploitations agricoles. Le taux de réponse par internet a été de 75 %, ce qui est extrêmement élevé et encourageant. Cependant, il a été obtenu grâce à un outillage ergonomique et à la mise en place d'un dispositif d'assistance et de relance performant mis en œuvre par des prestataires spécialistes de la conduite de ce type d'opération. S'agissant d'une enquête non périodique, ses résultats n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur.

Pour autant, les enseignements tirés de cette opération permettent d'éclairer la réflexion menée au sein du ministère sur les conditions de réussite d'une dématérialisation sur les enquêtes périodiques auprès des agriculteurs (enquêtes « cheptel » auprès des éleveurs et « terres labourables » auprès des cultivateurs). Une expérimentation de la collecte par internet de l'enquête sur les cheptels a été conduite en mai et novembre 2021 auprès de 2 500 éleveurs au total dans 3 régions. L'analyse approfondie du retour d'expérience de cette opération menée dans des délais courts, en terme de taux de réponse, d'outil et d'organisation a conduit à la reconduction, en 2022, des modalités classiques de la collecte auprès des agriculteurs (collecte par téléphone), le ministère ne disposant ni de l'outillage ni des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une collecte multi-mode (internet et complément par téléphone ou face à face). Ceci a pour impact de diminuer le taux sur 2022. Des projets sont en cours avec l'Insee notamment pour disposer de ces outils à échéance 2025-2026.

Concernant les enquêtes apériodiques, il a été décidé à ce stade de conduire la prochaine enquête d'ampleur (70 000 unités enquêtées) auprès des exploitants agricoles (enquête européenne 2023 sur la structure des exploitations agricoles) en mode CAPI, c'est à dire avec des enquêteurs équipés d'ordinateurs portables. La question de la dématérialisation de l'enquête 2026 sur les structures agricoles pourra se reposer si les outils adéquats sont disponibles.

Concernant le secteur forestier, une enquête dématérialisée a été conduite en 2020 auprès des groupements forestiers visant à améliorer l'univers de l'enquête sur les exploitations forestières qui sur ce périmètre semblait incomplet.

L'enquête annuelle régulière sur les exploitations forestières et scieries est dématérialisée depuis 2017. Un questionnaire internet est proposé à la quasi-totalité des unités enquêtées. Mais les taux de réponse doivent encore

être améliorés. Les efforts se sont poursuivis en 2022 sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse. L'univers de cette enquête pour 2022 a été ajusté au vu des réponses à l'enquête en 2021 des groupements forestiers identifiés en 2020 comme répondants potentiels.

Enfin, concernant les entreprises aquacoles, l'enquête annuelle est quasi-entièrement dématérialisée, et externalisée auprès d'un prestataire externe.

OBJECTIF

2 – Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR

2.1 – Efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio "gérants / gérés"	%	1,77	1,27	1,64	1,24	1,90
Effectifs gérés	Nb	31374	30939	31 251	30 357	30938

Commentaires techniques

Source des données : les données sont issues du système d'information RH du ministère et du plan d'activité des fonctions support pour le numérateur du ratio d'efficacité ; elles sont issues du SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) et de l'infocentre paie pour les effectifs gérés.

Mode de calcul : l'indicateur mesure en pourcentage le nombre d'agents remplissant l'une des quatre grandes fonctions RH (gestion RH, formation, suivi des conditions de travail et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences) rapporté à l'effectif géré (personnels permanents et d'ajustement).

INDICATEUR

2.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	Non déterminé	4,06	5,4	4,54	Sans objet

Commentaires techniques

Source des données : MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) - Bureau de l'action sanitaire et sociale

Mode de calcul : Le mode de calcul retenu est celui utilisé dans le cadre de la déclaration faite au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le taux retenu est le taux légal qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

Taux d'emploi légal = ((bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée) x 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

RATIO « GÉRANTS / GÉRÉS »

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Objectifs et indicateurs de performance

Le ratio est en légère diminution en raison du nombre d'effectifs en charge de la fonction support en légère diminution. Pour mémoire, le ratio a fortement évolué à compter de 2021 à la suite de la mise en œuvre du décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux qui a transféré les effectifs de fonction support au niveau départemental et ultra-marin vers le programme n° 354 « Administration territoriale de l'État ».

La cible 2023 n'est pas renseignée, cet indicateur n'ayant pas été reconduit dans le projet annuel de performance 2023.

PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Le calcul de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) s'appuie sur les données issues du SIRH du ministère.

Or, la mise en qualité des données dans le SIRH a pris du retard en raison du contexte sanitaire et de la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (habilitations, etc.). Cela se traduit par une diminution apparente du nombre des agents pouvant être déclarés comme BOE, non conforme à la réalité du terrain. Une légère remontée du nombre d'agents déclarés a été amorcée en 2022. Un plan d'actions visant d'une part à renforcer ces opérations de mise en qualité des données et, d'autre part, à inciter les agents en situation de handicap à se déclarer sera mis en œuvre en 2023. Des actions d'information, de sensibilisation et de communication seront mises en œuvre en direction du collectif de travail et des encadrants, avec pour objectifs de faire évoluer le regard sur les situations de handicap au travail et de travailler sur les représentations associées.

OBJECTIF

3 – Mettre en œuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR**3.1 – Efficience de la fonction immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,94	12,73	13,1	13,98	12,33
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	19,03	25,25	19,40	27,13	27,44
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	67,63	149,35	104,42	149,19	269,65
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	9,38	18,75	10,94	25	16,67
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	27,18	58,46	27,18	35,11	30,27

Commentaires techniques

Source des données : MASA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul :

Le ratio SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MASA.

Les ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MASA.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Ne sont considérés que les projets en dépassement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre. Les durées et budgets réactualisés sont estimés à date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

INDICATEUR

3.2 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	2,24	2,35	1,24	2,25	2,44
Taux de performance achat	%	3,5	1,64	2,5	2,44	2,04

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Gains relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE).

Mode de calcul :

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

INDICATEUR

3.3 – Efficience de la fonction informatique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1736	1795	1825	1 871	Sans objet
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	2443	2971	2824	2757	Sans objet
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	Non connu	311,93	87,50	256,76	Sans objet
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	Non connu	356,76	31,98	193,98	Sans objet

Commentaires techniques

Ration d'efficience bureautique

Source des données : Secrétariat général / Service du numérique/ département de l'environnement de travail numérique des agents

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Objectifs et indicateurs de performance

Mode de calcul : le ratio d'efficacité bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste de travail pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses relatives à l'achat d'ordinateurs fixes et portables, des solutions d'impression, les coûts de téléphonie fixe et portable, les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes (titre 2) et externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels.

Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base des agents assurant l'assistance informatique de proximité.

Le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des postes de travail recensés.

Grands projets informatiques

Les grands projets considérés concernent le programme EXPADON conduit sous responsabilité de FranceAgriMer, le programme SIRENA conduit sous responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme RESYTAL conduit sous la responsabilité de la Direction générale de l'alimentation ainsi que, depuis 2018, le programme OSHIMAE sous la responsabilité du MTE (Ministère de la Transition Écologique) et depuis 2019 le programme RenoIRH.

Ces programmes ont tous fait l'objet d'une approbation de la DINUM et sont compris dans le top 50 des projets informatiques de l'État. Cet indicateur connaît des évolutions de périmètre. Pour 2022, l'évolution est détaillée dans le volet dédié aux grands projets informatiques.

Source des données : MASA – Service du numérique

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1^{er} juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les seuls projets Expadon, Oshimae et RenoIRH sont pris en compte.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS**EFFICIENCE DE LA FONCTION IMMOBILIÈRE****Concernant le ratio SUN/postes de travail :**

Les surfaces des bâtiments en travaux n'ont pas été comptabilisées dans le calcul.

En 2022, d'importants déménagements (équivalents à environ la moitié des postes de l'administration centrale du MASA) ont été réalisés suite à la réception des travaux du bâtiment E et afin de libérer le bâtiment C dont les travaux ont commencé en décembre 2022. L'indicateur est légèrement supérieur à la cible 2022 du fait de la conservation de l'intégralité du site de Vaugirard jusqu'en décembre 2022 afin de pouvoir réaliser les différents déménagements. À l'issue de ceux-ci tout début janvier 2023, un tiers des surfaces du site de Vaugirard a été restitué. Le site de Maine sera encore utilisé comme site tampon jusqu'à la livraison des travaux du bâtiment C en fin d'année 2023. Les agents du site de Maine seront alors relogés sur le site de Varenne, entraînant une densification et une diminution du ratio de SUN/postes de travail, en 2024.

Concernant le ratio entretien lourd/SUB :

La mise en œuvre du schéma directeur du MASA s'échelonne sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. La forte augmentation du ratio entretien lourd / SUB sur les années 2021 et 2022 traduit l'activité relative à la réhabilitation du bâtiment E. Ce ratio connaît une légère baisse par rapport à la cible 2022, du fait du décalage du démarrage des travaux du bâtiment C. Ce décalage est dû à la complexité des déménagements évoqués ci-avant. Le ratio « entretien lourd/SUB » augmente significativement en 2023, conséquence de la réalisation des travaux du bâtiment C, essentiellement concentrés sur l'année 2023 mais aussi de la poursuite des études relatives à réhabilitation du bâtiment libéré par AgroParistech sur le site de Maine. Cet effort se poursuit jusqu'à la livraison du bâtiment en 2026, avec un pic en 2025 dû également aux travaux de restauration des façades du site de Varenne et à la réfection de l'entrée de Barbet de Jouy. Il est à noter que la totalité de la SUB est considérée pour le calcul de ce ratio.

Concernant le taux d'écart budgétaire et calendaire :

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la complexité des déménagements entre les différentes phases de travaux et à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur (réalisation de deux surélévations non prévues dans le programme initial). Ce taux d'écart a par la suite été augmenté par la crise sanitaire, décalant le démarrage des travaux du bâtiment E à la fin de l'année 2020 et engendrant une perte de productivité des entreprises sur l'année 2021. La légère diminution en 2022 s'explique par l'intégration de la réhabilitation du bâtiment d'AgroParistech, dans les calculs. Ce projet accuse à ce stade un retard de 3 mois en raison du dépôt de bilan de l'assistance à maîtrise d'ouvrage recrutée par le MASA dans le cadre de l'élaboration des programmes fonctionnel, technique et environnemental.

Le taux d'écart budgétaire s'explique par la mise en œuvre de dispositifs visant à limiter les nuisances sonores ainsi que la décision de profiter des échafaudages en place dans le cadre des travaux pour ravalier la façade du bâtiment E. Son augmentation en 2021 résulte de l'augmentation prévisionnelle de la rénovation du dernier bâtiment (C) concerné par l'opération en cours sur le site de Varenne, compte tenu des prix pratiqués actuellement sur le marché. Cette augmentation a été confirmée à la réception des offres de travaux. Il a également été décidé d'intégrer la réfection des cours et de certaines façades, fortement dégradées, dans le périmètre des travaux. La diminution en 2022 s'explique par l'intégration dans les calculs de la réhabilitation du bâtiment d'AgroParistech, n'accusant à ce stade aucun dépassement budgétaire.

EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

Pour l'année 2022, les données consolidées en programmation avaient permis de recenser 112 procédures de marchés. L'ensemble des gains avait été estimé à 2.7 M€. Les gains réalisés effectivement s'élèvent à 2.25 M€ TTC sur un total de 66 procédures de marché. L'objectif cible a donc été réalisé à hauteur de 83 %.

Cette réussite partielle s'explique par :

- La réalisation d'un gain exceptionnel sur le marché « Prestation de supervision, assistance aux utilisateurs, exploitation récurrente des services informatiques, supports et accompagnement en mode projet » s'élevant à 1 401 837 € TTC. Ce gain représente à lui seul 62 % des gains réalisés en 2022.
- Un reliquat de gain de 790 k€ issu de la performance réalisée sur les marchés notifiés en 2021. Ce reliquat représente 35 % des gains réalisés en 2022.

Les gains restants proviennent de la performance réalisée sur 11 procédures de marchés.

L'année 2022 a donc permis de dégager des économies d'achat sur un total de 12 procédures de marchés, soit 18 % des procédures notifiées. Le gain moyen base « 12 mois » par procédure de marché s'élève à 22 100 € TTC.

A titre de comparaison, 28 procédures de marchés sur 77 (36 %) avaient permis de dégager des gains en 2021.

L'année 2022 marque donc une importante diminution du nombre de procédures notifiées à l'origine de gains d'achat.

Cette diminution s'explique par une conjoncture économique marquée par une forte inflation, accentuant les difficultés du ministère pour réaliser des gains lors du renouvellement des marchés.

Le taux de performance pour l'année 2022 est de 2.44 % du montant prévisionnel de dépenses prévues pour l'ensemble des projets de marchés programmés, auquel a été retranchée une dépense de 96 M€ TTC prévue pour la passation du marché de global de performance sur le site du ministère à Maisons-Alfort.

Le retranchement de cette dépense fait suite un report du projet à l'année 2023. Sans ce retranchement, le taux de performance serait de 1,19 %, pour une dépense prévisionnelle totale de 188 M€.

EFFICIENCE DE LA FONCTION INFORMATIQUE

Ratio d'efficience bureautique

Le ministère maintient son effort d'équipement dans le cadre du déploiement du télétravail d'une part et de la mise en œuvre du plan de transformation numérique d'autre part.

L'absence de cible en 2023 s'explique par la non reconduction de l'indicateur dans le cadre du projet annuel de performance 2023.

Grands projets informatiques

Pour le calcul des taux d'écart budgétaires et calendaires, seul Expadon est désormais pris en compte, les autres projets n'étant plus suivis dans le Top 50 de la DINUM.

Expadon 2

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) et FranceAgriMer se sont engagés dans la facilitation et la simplification des démarches sanitaires des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires par la dématérialisation des procédures avec le développement de la plateforme numérique Expadon 2. Cela se concrétise par la dématérialisation, depuis 2017, des procédures d'agrément export requis pour l'ensemble des marchés (dont Chine, USA, Russie, Chili, Japon, etc.) et, depuis 2020, par celle des demandes de certificats sanitaires qui doivent accompagner chaque marchandise exportée (pour un premier périmètre de produits : lait et produits laitiers).

En 2021, le déploiement de la téléprocédure Certificats s'est poursuivi dans une proportion plus faible que celle annoncée lors des prévisions 2020. En effet, une mission d'accompagnement de la DINUM a été conduite entre avril et juillet 2021 dans l'objectif d'appuyer le programme et de l'aider à atterrir. Suite aux constats de cette mission, la bascule obligatoire à Expadon 2 pour les certificats concernant les produits laitiers au 1^{er} juillet 2021 a été écartée pour rester sur la base du volontariat tandis que la mise à disposition des modèles concernant les produits carnés a également subi un coup d'arrêt, car le processus de reprise des modèles était trop chronophage.

Depuis, les objectifs et moyens 2022-2023 ont été redéfinis afin de sécuriser le programme sur une trajectoire ayant une cible à 2 ans en tenant compte des recommandations de la DINUM. Les efforts de développement ciblent deux objectifs prioritaires : permettre le traitement des demandes de certificats pour toutes les filières via Expadon 2 afin de permettre le décommissionnement de l'ancienne plateforme Exp@don en 2023, et doter le métier d'un outil de création et mise à jour des modèles sous Expadon 2.

L'utilisation obligatoire d'Expadon 2 pour les produits laitiers est désormais en place. La mise à disposition des modèles pour les produits carnés, soit en téléprocédure riche soit en téléprocédure simplifiée, est en cours et devrait s'achever au premier semestre 2023.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	192 324 577 177 402 795	28 738 159 30 880 057	225 694	1 350 000 1 349 985	222 412 736 209 858 531	222 432 736
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	11 562 103 13 102 505	3 751 664 4 751 741	500 000	550 946	15 813 767 18 405 193	18 380 664
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	313 973 462 292 680 193	7 359 407 9 675 657	182 958	110 959	321 332 869 302 649 767	324 387 791
04 – Moyens communs	36 461 111 37 705 037	18 765 236 27 098 527	25 869 437 6 253 648	450 000 565 700	81 545 784 71 622 912	82 884 578
Total des AE prévues en LFI	554 321 253	58 614 466	26 369 437	1 800 000	641 105 156	648 085 769
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 139 653 (hors titre 2)		+7 139 653	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-484 073	+10 634 883 (hors titre 2)			+10 150 810	
Total des AE ouvertes	553 837 180	104 558 438 (hors titre 2)			658 395 618	
Total des AE consommées	520 890 530	72 405 982	6 662 300	2 577 591	602 536 402	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	192 324 577 177 402 795	23 633 817 26 897 242	228 914	1 950 000 1 929 801	217 908 394 206 458 752	217 928 394
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	11 562 103 13 102 505	3 851 664 4 712 379	500 000	522 307	15 913 767 18 337 192	18 480 664
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	313 973 462 292 680 193	7 563 643 11 144 452	206 787	112 884	321 537 105 304 144 316	324 592 027
04 – Moyens communs	36 461 111 37 705 037	15 630 220 23 452 945	22 502 013 5 498 043	450 000 565 700	75 043 344 67 221 726	76 382 138
Total des CP prévus en LFI	554 321 253	50 679 344	23 002 013	2 400 000	630 402 610	637 383 223
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 139 653 (hors titre 2)		+7 139 653	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-484 073	+1 985 567 (hors titre 2)			+1 501 494	
Total des CP ouverts	553 837 180	85 206 577 (hors titre 2)			639 043 757	
Total des CP consommés	520 890 530	66 207 019	5 933 744	3 130 693	596 161 985	

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	177 548 038 177 720 932	19 942 347 20 516 911	680	1 100 000 1 042 235	198 590 385	198 610 385 199 280 757
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 595 540 13 297 056	7 221 664 5 082 383	1 000 000	534 857	23 817 204	26 384 101 18 914 296
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	314 946 267 299 230 592	7 840 829 10 950 373	171 727	187 354	322 787 096	325 842 018 310 540 047
04 – Moyens communs	40 617 507 39 710 743	25 388 420 29 262 359	21 219 360 6 581 344	450 000 557 278	87 675 287	89 014 081 76 111 724
Total des AE prévues en LFI	548 707 352	60 393 260	22 219 360	1 550 000	632 869 972	639 850 585
Total des AE consommées	529 959 322	65 812 027	6 753 751	2 321 724		604 846 825

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	177 548 038 177 720 932	25 871 257 25 704 158	10 515	1 100 000 1 942 235	204 519 295	204 539 295 205 377 840
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	15 595 540 13 297 056	7 221 664 6 646 023	1 000 000	527 280	23 817 204	26 384 101 20 470 359
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	314 946 267 299 230 592	7 845 027 10 193 919	152 046	189 155	322 791 294	325 846 216 309 765 713
04 – Moyens communs	40 617 507 39 710 743	25 266 742 29 081 467	12 072 632 3 981 690	450 000 580 278	78 406 881	79 745 675 73 354 178
Total des CP prévus en LFI	548 707 352	66 204 690	13 072 632	1 550 000	629 534 674	636 515 287
Total des CP consommés	529 959 322	71 625 567	4 144 252	3 238 948		608 968 090

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	529 959 322	554 321 253	520 890 530	529 959 322	554 321 253	520 890 530
Rémunérations d'activité	335 299 038	346 147 440	328 505 579	335 299 038	346 147 440	328 505 579
Cotisations et contributions sociales	189 202 924	199 708 172	185 953 035	189 202 924	199 708 172	185 953 035
Prestations sociales et allocations diverses	5 457 360	8 465 641	6 431 916	5 457 360	8 465 641	6 431 916
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	65 812 027	58 614 466	72 405 982	71 625 567	50 679 344	66 207 019
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	64 516 092	57 222 006	70 920 374	70 320 557	49 286 884	64 720 734
Subventions pour charges de service public	1 295 935	1 392 460	1 485 608	1 305 010	1 392 460	1 486 285
Titre 5 – Dépenses d'investissement	6 753 751	26 369 437	6 662 300	4 144 252	23 002 013	5 933 744
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 501 693	26 369 437	5 525 554	3 279 957	23 002 013	4 955 557
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 252 059	0	1 136 746	864 295	0	978 187
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 321 724	1 800 000	2 577 591	3 238 948	2 400 000	3 130 693
Transferts aux ménages	467 172	1 350 000	849 700	1 367 172	1 950 000	1 450 000
Transferts aux entreprises	61 881	0	12 241	61 812	0	10 243
Transferts aux collectivités territoriales	616 142	450 000	596 627	640 142	450 000	598 252
Transferts aux autres collectivités	1 176 529	0	1 119 022	1 169 823	0	1 072 198
Total hors FdC et AdP		641 105 156			630 402 610	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-484 073			-484 073	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+17 774 535			+9 125 220	
Total*	604 846 825	658 395 618	602 536 402	608 968 090	639 043 757	596 161 985

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	10 240 439	6 980 613	7 139 653	10 240 439	6 980 613	7 139 653
Total	10 240 439	6 980 613	7 139 653	10 240 439	6 980 613	7 139 653

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		19 598		19 598				
03/2022		10 750		10 750				
05/2022		118		118				
06/2022		279 611		279 611				
07/2022		1 136		1 136				
08/2022		213 022		213 022				
09/2022		48 455		48 455				
10/2022		328 566		328 566				
11/2022		19 042		19 042				
12/2022		19 828		19 828				
Total		940 128		940 128				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		2 155 616		2 155 616				
03/2022		670 862		670 862				
04/2022		745 076		745 076				
07/2022		71 451		71 451				
08/2022		90 000		90 000				
10/2022		304 924		304 924				
11/2022		1 174 574		1 174 574				
12/2022		987 021		987 021				
Total		6 199 525		6 199 525				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	1 091 500		1 091 500					
Total	1 091 500		1 091 500					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		11 568 344						
Total		11 568 344						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		3 116 768		4 614 821				
Total		3 116 768		4 614 821				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		948 530		2 424 819				
Total		948 530		2 424 819				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						7 942		7 942
Total						7 942		7 942

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					950 300	258 006	950 300	272 006
02/12/2022	30 000		30 000			393 445		393 445
Total	30 000		30 000		950 300	651 451	950 300	665 451

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		609 955		609 955				
05/12/2022		55 589		55 589	655 273		655 273	
Total		665 544		665 544	655 273		655 273	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		7 942		7 942				
01/12/2022					5 012 852		5 054 166	
Total		7 942		7 942	5 012 852		5 054 166	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 121 500	23 446 780	1 121 500	14 852 779	1 605 573	5 672 245	1 605 573	5 727 559

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	192 324 577 177 402 795	30 088 159 32 455 736	222 432 736 209 858 531	192 324 577 177 402 795	25 583 817 29 055 957	217 928 394 206 458 752
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	11 562 103 13 102 505	4 251 664 5 302 687	18 380 664 18 405 193	11 562 103 13 102 505	4 351 664 5 234 687	18 480 664 18 337 192
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	313 973 462 292 680 193	7 359 407 9 969 574	324 387 791 302 649 767	313 973 462 292 680 193	7 563 643 11 464 123	324 592 027 304 144 316
04 – Moyens communs	36 461 111 37 705 037	45 084 673 33 917 875	82 884 578 71 622 912	36 461 111 37 705 037	38 582 233 29 516 688	76 382 138 67 221 726
Total des crédits prévus en LFI *	554 321 253	86 783 903	641 105 156	554 321 253	76 081 357	630 402 610
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-484 073	+17 774 535	+17 290 462	-484 073	+9 125 220	+8 641 147
Total des crédits ouverts	553 837 180	104 558 438	658 395 618	553 837 180	85 206 577	639 043 757
Total des crédits consommés	520 890 530	81 645 872	602 536 402	520 890 530	75 271 455	596 161 985
Crédits ouverts - crédits consommés	+32 946 650	+22 912 566	+55 859 216	+32 946 650	+9 935 122	+42 881 772

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 981 858 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	554 321 253	87 288 412	641 609 665	554 321 253	76 585 866	630 907 119
Amendements	0	-504 509	-504 509	0	-504 509	-504 509
LFI	554 321 253	86 783 903	641 105 156	554 321 253	76 081 357	630 402 610

Lors du vote du PLF 2022, l'amendement n° 902 du 10 décembre 2021 est venu minorer de 504 509 € les crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 15 633 642 € en AE et 7 039 640 € en CP dont :
 - 11 568 344 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) ;
 - 3 116 768 € en AE et 4 614 821 € en CP au titre des fonds de concours tardifs ;
 - 948 530 € en AE et 2 424 819 € en CP concernant des dépenses hors tranches fonctionnelles et hors FDC ;
- le décret de transfert n° 2022 du 27 juin 2022 concerne un remboursement de prestations informatiques pour un montant de -233 452 € en AE et -247 452 € en CP, et la contribution au dispositif « marque État » pour un montant de -24 554 € ;
- le décret de virement n° 2022 du 27 juin 2022 concerne le remboursement des frais de déplacements de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) et de la DGAMPA (Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture) pour un montant de 550 000 €, le remboursement de l'acheminement des masques chirurgicaux pour la DGER pour un montant de 47 523 €, et des prestations informatiques pour un montant de 12 432 € ;
- des fonds de concours rattachés sur l'exercice 2022 ont ouvert 6 199 525 € en AE et CP ;
- des attributions de produits ont ouvert 940 128 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d'un montant de 981 858 € en AE et CP a permis à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le décret de virement n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 concerne le remboursement d'enquêtes aquaculture pour un montant de 65 000 € et des refacturations informatiques pour un montant de -9 411 € ;
- le décret de transfert n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 concerne un remboursement de prestations informatiques pour un montant de -223 645 € en AE et en CP et le financement du programme interministériel de formation à distance MENTOR pour un montant de -169 800 € en AE et en CP ;
- le montant des retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) s'élève à 1 643 895 €.

La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR n° 2) a annulé 5 012 852 € en AE et 5 054 166 € en CP, soit 500 000 € en AE et 1 000 000 € en CP au-delà de la réserve de précaution de 4 512 852 € en AE et 4 054 166 € en CP.

Concernant les crédits de titre 2 :

Les mouvements réglementaires intervenus en gestion sont les suivants :

- Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :
 - 30 000 € (21 504 € HCAS +8 496 € CAS) en provenance du programme 147 « Politique de la ville », au titre du remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet – 1^{er} versement.
 - -177 018 € (122 328 € HCAS +54 690 € CAS) et – 3 ETPT à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État », au titre du financement du transfert d'agents dans le cadre de l'extension du périmètre de compétence des centres de services partagés du ministère de l'intérieur.
 - -67 202 € et – 1 ETPT à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », au titre du financement du système d'information de la pêche maritime et de l'aquaculture.
 - 188 570 € et +3 ETPT) en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », au titre du financement du système d'information de la police de l'eau.
 - -924 650 € (705 793 € HCAS +218 857 € CAS) et – 12 ETPT à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables », au titre du financement de la mise en place de la DGAMPA.

- Arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits :
 - 1 091 500 € en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques », au titre du financement des mesures du rendez-vous salarial 2021 et de la prime inflation
- Décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits :
 - 30 000 € (21 504 € HCAS +8 496 € CAS) et +1 ETPT en provenance du programme 147 « Politique de la ville », au titre du remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet – 2^e versement.
- Décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits :
 - -100 573 € à destination du programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles », au titre du financement de certaines dépenses de masse salariale.
 - -554 700 € à destination du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture », au titre du financement de la prime inflation des opérateurs du P149.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2022 pour un montant total de 6 199 525 € en AE et CP ont pour origine :

- la participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 858 800 € ;
- participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH) : 344 778 € ;
- des participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 1 809 758 € ;
- la participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ou le Fonds Européens pour la Pêche (FEP) (HT 2) : 2 949 155 € ;
- la participation de la communauté européenne aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (Hors Titre 2) pour 237 034 €.

Les attributions de produits rattachées en 2022 et mises à disposition pour un montant de 940 128 € en AE et CP ont pour origine :

- le produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 21 646 € ;
- les redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications d'informations et de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 10 152 € ;
- des recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 878 591 € ;
- le produit des cessions de biens mobiliers : 28 900 €.
- le produit des cessions de biens mobiliers (soutien des politiques de l'agriculture Outre-mer) : 838 €

En complément, 3 116 768 € en AE et 4 614 821 € CP de fonds de concours 2021 tardifs ont fait l'objet d'un report de crédits en 2022 (Cf. infra : arrêté de report de 2021).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 771 606	4 512 852	7 284 458	2 771 606	4 054 166	6 825 772
Surgels	0	7 942	7 942	0	7 942	7 942
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-7 942	-7 942	0	-7 942	-7 942
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 771 606	4 512 852	7 284 458	2 771 606	4 054 166	6 825 772

Les crédits de titre 2 gelés dans le cadre de la réserve de précaution ont été dégelés en intégralité, notamment dans l'objectif de sécuriser la mise en œuvre de la pré-liquidation de la paie de décembre 2022.

Concernant les crédits hors titre 2 :

La réserve de précaution HT2 de 4,51 % en AE et de 4,05 % en CP s'élevait en début de gestion 2022 à 4 512 852 € en AE et 4 054 166 € en CP. Celle-ci a été intégralement annulée à l'issue de la seconde loi de finances rectificative.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1009 – A administratifs	+61,00	1 194,13	1 108,00	-2,00	1 231,77	+125,77
1010 – A techniques	0,00	1 733,68	1 712,00	-4,00	1 693,57	-14,43
1011 – B et C administratifs	0,00	1 900,34	1 974,00	-3,00	1 839,20	-131,80
1012 – B et C techniques	0,00	1 885,97	1 911,00	-3,00	1 899,42	-8,58
1013 – Enseignants	0,00	73,88	100,00	0,00	61,04	-38,96
Total	+61,00	6 788,00	6 805,00	-12,00	6 725,00	-68,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1009 – A administratifs	0,00	0,00	+114,64	-14,00	-9,00	-5,00
1010 – A techniques	0,00	0,00	-15,61	-20,50	-13,00	-7,50
1011 – B et C administratifs	0,00	0,00	-40,14	-18,00	-24,50	+6,50
1012 – B et C techniques	0,00	0,00	+32,95	-16,50	-24,00	+7,50
1013 – Enseignants	0,00	0,00	-12,29	-0,55	-0,55	0,00
Total	0,00	0,00	+79,55	-69,55	-71,05	+1,50

Le plafond d'emplois du programme 215 a été exécuté à hauteur de 98,82 %, avec une consommation de 6 725 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour un plafond fixé à 6805 ETPT en gestion 2022.

Une correction technique est appliquée afin de prendre en compte l'impact en ETPT des emplois (en particulier vacataires, et apprentis) non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1009 – A administratifs	121,00	30,00	7,00	111,00	3,00	7,00	-10,00	-3,00
1010 – A techniques	300,00	71,00	7,00	285,00	71,00	7,00	-15,00	0,00
1011 – B et C administratifs	207,00	95,00	7,00	220,00	13,00	7,00	+13,00	-7,00
1012 – B et C techniques	155,00	45,00	7,00	170,00	8,00	7,00	+15,00	0,00
Total	783,00	241,00		786,00	95,00		+3,00	-10,00

Le programme 215 a réalisé un schéma d'emplois de +3 ETP en 2022, en anticipant le schéma d'emplois fixé par la loi de finances 2023 au titre de la police unique chargée de la sécurité sanitaire des aliments. Le schéma d'emplois de -10 ETP prévu par la loi de finances 2022 a été réalisé par anticipation en 2021.

Les sorties réalisées s'établissent à 783, pour 684 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été plus important que prévu (241 départs effectifs contre 204 prévus).

Le nombre d'entrées réalisées s'est élevé à 786, pour 674 prévues en LFI. Cet écart s'explique par la compensation des sorties, moins nombreuses que prévues.

Les primo-recrutements comprennent les seules entrées par concours.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Services régionaux	1 316,00	1 395,00	0,00	0,00	0,00	-14,70	-15,00	+0,30
Opérateurs	45,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	72,00	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	3 193,00	3 006,00	0,00	0,00	+79,55	-31,75	-32,25	+0,50
Autres	316,00	328,00	0,00	0,00	0,00	-3,40	-3,50	+0,10
Total	6 805,00	6 725,00	0,00	0,00	+79,55	-69,55	-71,05	+1,50

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-10,00	1 903,00

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Services régionaux	0,00	1 349,00
Opérateurs	0,00	42,00
Services à l'étranger	0,00	61,00
Services départementaux	0,00	3 116,00
Autres	0,00	301,00
Total	-10,00	6 772,00

L'administration centrale comprend également les statisticiens de l'INSEE affectés en administration centrale, et qui relèvent de l'action 02 du programme 215.

Les services régionaux comprennent les statisticiens de l'INSEE, affectés à ce niveau territorial, et qui relèvent de l'action 02.

Les opérateurs comprennent les agents affectés à l'Institut national de formation des personnels du Ministère de l'Agriculture (INFOMA).

La rubrique « Autres » comprend pour une part essentielle les élèves fonctionnaires en formation au sein des écoles du MASA (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture, école nationale vétérinaire, écoles d'ingénieurs, etc.) et les agents mis à disposition auprès des opérateurs, des collectivités territoriales et des autres administrations ainsi que les apprentis (24).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	1 863,00	1 889,00
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	94,00	94,00
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	4 415,00	4 307,00
04 – Moyens communs	433,00	435,00
Total	6 805,00	6 725,00
Transferts en gestion		-12,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
24,00	0,04	0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	335 299 038	346 147 440	328 505 579
Cotisations et contributions sociales	189 202 924	199 708 172	185 953 035
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	141 619 656	151 722 959	137 685 883
– Civils (y.c. ATI)	140 547 107	150 581 424	136 658 763
– Militaires	639 460	697 590	583 175
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	433 089	443 945	443 945
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	84 486	67 000	45 208
Autres cotisations	47 498 782	47 918 213	48 221 944
Prestations sociales et allocations diverses	5 457 360	8 465 641	6 431 916
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	529 959 322	554 321 253	520 890 530
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	388 339 667	402 598 294	383 204 647
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 749 agents pour un montant de 2,8 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	387,59
Exécution 2021 hors CAS Pensions	388,34
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-0,23
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,52
– GIPA	-0,09
– Indemnisation des jours de CET	-1,29
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,85
Impact du schéma d'emplois	-0,91
EAP schéma d'emplois 2021	-1,01
Schéma d'emplois 2022	0,10
Mesures catégorielles	0,35
Mesures générales	5,99
Rebasage de la GIPA	0,37
Variation du point de la fonction publique	4,92
Mesures bas salaires	0,70
GVT solde	3,42
GVT positif	6,02
GVT négatif	-2,61
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-1,37
Indemnisation des jours de CET	1,59
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-2,95
Autres variations des dépenses de personnel	-11,87
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	-11,87
Total	383,20

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

En 2022, le montant total des dépenses de personnel (hors CAS pensions) est de 383,2 M€, auquel il faut ajouter 981 858 € qui ont fait l'objet d'un mouvement de fongibilité asymétrique.

La ligne « Autres rebasages » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) » correspond notamment à une minoration des dépenses par des rétablissements de crédits.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) « solde » sur les dépenses de masse salariale (hors CAS pensions) est constaté à 3 417 213 € (arrondi à 3,42 M€ dans le tableau ci-dessus).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	61 754	64 668	69 083	53 864	56 483	60 491
1010 – A techniques	67 380	72 135	74 954	59 148	63 656	66 329
1011 – B et C administratifs	34 138	36 583	39 362	29 430	31 577	34 255
1012 – B et C techniques	38 057	40 255	42 004	32 978	34 973	36 723
1013 – Enseignants	53 302	64 336	59 866	45 946	55 398	52 014

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						350 000	350 000
Agenda social : heures de nuit		Toutes	Tous	01-2022	12	350 000	350 000
Total						350 000	350 000

Les mesures catégorielles représentent pour le programme 215 une dépense de 0,35 M€ correspondant à la mise en œuvre de l'agenda social.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 234 617		1 234 617
Logement		605 400		605 400
Famille, vacances		1 065 786		1 065 786
Mutuelles, associations		3 848 364		3 848 364
Prévention / secours		987 240		987 240
Autres		279 004		279 004
Total		8 020 411		8 020 411

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles**GRANDS PROJETS INFORMATIQUES****DÉPLOIEMENT DE RENOIRH**

Ce projet n'est plus suivi par la DINUM. Il est sorti du Top 50 des projets informatiques jugés critiques par l'État.

Année de lancement du projet	2018
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	RH

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,50	3,10	0,00	0,00	0,60	0,60	0,00	0,40	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	4,10	4,10
Titre 2	2,80	2,80	0,00	0,00	1,70	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	4,50
Total	6,30	5,90	0,00	0,00	2,30	2,30	0,00	0,40	0,00	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	8,60	8,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,00	8,60	-28,33 %
Durée totale en mois	14	36	+157,14 %

Le basculement du SIRH dans RenoiRH étant opérationnel dans son périmètre initialement défini, le suivi du projet est désormais terminé en tant que tel.

Le tableau ci-dessus actualise les coûts détaillés concernant RenoiRH.

EXPADON 2

Le projet EXPADON 2 a pour objet de permettre la demande en ligne des certificats sanitaires ou phytosanitaires nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des pays-tiers importateurs.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)/Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,20	7,98	3,84	3,43	3,31	3,90	2,46	2,10	2,46	2,10	2,46	3,27	3,42	4,01	24,69	24,69
Titre 2	3,83	3,83	0,66	0,66	0,57	0,57	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,44	0,44	6,20	6,20
Total	13,03	11,81	4,50	4,09	3,88	4,47	2,81	2,45	2,81	2,45	2,81	3,62	3,86	4,45	30,89	30,89

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,30	30,89	+272,17 %
Durée totale en mois	37	132	+256,76 %

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) et FranceAgriMer se sont engagés dans la facilitation et la simplification des démarches sanitaires des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires par la dématérialisation des procédures avec le développement de la plateforme numérique Expadon 2. Cela se concrétise par la dématérialisation, depuis 2017, des procédures d'agrément export requis pour l'ensemble des marchés (dont Chine, USA, Russie, Chili, Japon, etc.) et, depuis 2020, par celle des demandes de certificats sanitaires qui doivent accompagner chaque marchandise exportée (pour un premier périmètre de produits : lait et produits laitiers).

En 2021, le déploiement de la téléprocédure Certificats s'est poursuivi dans une proportion plus faible que celle annoncée lors des prévisions 2020. En effet, une mission d'accompagnement de la DINUM a été conduite entre avril et juillet 2021 dans l'objectif d'appuyer le programme et de l'aider à atterrir. Suite aux constats de cette mission, la bascule obligatoire à Expadon 2 pour les certificats concernant les produits laitiers au 1^{er} juillet 2021 a été relaxée pour rester sur la base du volontariat tandis que la mise à disposition des modèles concernant les produits carnés a également subi un coup d'arrêt, car le processus de reprise des modèles était trop chronophage.

Depuis, les objectifs et moyens 2022-2023 ont été redéfinis afin de sécuriser le programme sur une trajectoire ayant une cible à 2 ans en tenant compte des recommandations de la DINUM. Les efforts de développement ciblent deux objectifs prioritaires : permettre le traitement des demandes de certificats pour toutes les filières via Expadon 2 afin de permettre le décommissionnement de l'ancienne plateforme Exp@don en 2023, et doter le métier d'un outil de création et mise à jour des modèles sous Expadon 2.

L'utilisation obligatoire d'Expadon 2 pour les produits laitiers est désormais en place. La mise à disposition des modèles pour les produits carnés, soit en téléprocédure riche soit en téléprocédure simplifiée, est en cours et devrait s'achever au premier semestre 2023.

OSHIMAE

Ce projet n'est plus suivi par la DINUM. Il est sorti du Top 50 des projets informatiques jugés critiques par l'État.

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,30	14,10	1,06	1,02	0,70	0,70	0,00	0,80	0,00	0,80	0,00	0,44	0,00	0,00	17,06	17,06
Titre 2	3,20	3,20	1,40	1,40	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	6,20	6,20
Total	18,50	17,30	2,46	2,42	1,50	1,50	0,80	1,60	0,80	1,60	0,00	0,44	0,00	0,00	23,26	23,26

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	38,60	23,26	-39,74 %
Durée totale en mois	59	71	+20,34 %

Le tableau ci-dessus actualise les coûts détaillés par nature concernant OSHIMAE. Il est à noter que la nouvelle doctrine gouvernementale « cloud au centre » se traduit par l'arrêt du programme OSHIMAE en tant que tel. Il restera des dépenses de maintenance des infrastructures, mais qui ne relèveront plus à proprement parler du programme.

Le tableau ci-dessus actualise les coûts détaillés par nature concernant OSHIMAE.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 105 540 296	CP ouverts en 2022 * (P1) 86 188 435
AE engagées en 2022 (E2) 81 645 872	CP consommés en 2022 (P2) 75 271 455
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 14 863 831	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 28 620 801
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 9 030 593	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 46 650 654

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 34 734 613					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -37 840					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 34 696 773	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 28 620 801	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 6 075 972	
AE engagées en 2022 (E2) 81 645 872	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 46 650 654	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 34 995 218	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 41 071 190	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 35 366 629
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 5 704 561

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2022 est de 41,07 M€, en augmentation par rapport à la fin de l'année 2021 où ce montant s'élevait à 34,73 M€.

Les principaux postes concernés sont :

- les subventions aux mutuelles garantissant une protection sociale complémentaire pour les agents du ministère de l'agriculture (1,09 M€) ;
- les baux des bâtiments d'administration centrale (11,25 M€) ;
- les marchés de logistique (3,78 M€) ;
- les projets pluriannuels informatiques (13,92 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (7,62 M€) ;
- les conventions RICA en services déconcentrés (3,09 M€).

Justification par action

ACTION

01 – Moyens de l'administration centrale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Moyens de l'administration centrale	192 324 577	30 108 159	222 432 736	192 324 577	25 603 817	217 928 394
	177 402 795	32 455 736	209 858 531	177 402 795	29 055 957	206 458 752

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 931 581 € pour l'action 1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	192 324 577	177 402 795	192 324 577	177 402 795
Rémunérations d'activité	122 657 186	113 716 924	122 657 186	113 716 924
Cotisations et contributions sociales	68 582 947	62 200 387	68 582 947	62 200 387
Prestations sociales et allocations diverses	1 084 444	1 485 483	1 084 444	1 485 483
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 758 159	30 880 057	23 653 817	26 897 242
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 758 159	30 880 057	23 653 817	26 897 242
Titre 5 : Dépenses d'investissement		225 694		228 914
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		225 694		228 914
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 350 000	1 349 985	1 950 000	1 929 801
Transferts aux ménages	1 350 000	850 000	1 950 000	1 450 000
Transferts aux collectivités territoriales		37 349		37 349
Transferts aux autres collectivités		462 636		442 452
Total	222 432 736	209 858 531	217 928 394	206 458 752

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 6 851 296 € en AE et 7 339 268 € en CP répartis comme suit :

- 6 747 629 € en AE et 6 655 785 € en CP en fonctionnement ;

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

- 103 667 € en AE et 683 483 € en CP en intervention (600 000 € en CP de transferts aux ménages, 37 349 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 66 318 € en AE et 46 134 € en CP de transferts aux autres collectivités).

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 694 879 € en AE et de 1 578 051 € en CP.

Cette sur-exécution s'explique par :

- le mouvement de fongibilité asymétrique intervenu à hauteur de 981 858 € afin de permettre à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition ;
- le paiement d'une pénalité, d'un montant de 489 159 € au FIPHFP en raison de la non-atteinte du seuil des 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi lors de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2022 au titre de 2021.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 385 978 € en AE et CP. 576 854 € en AE et en CP ont également été reportés sur cette ligne, au titre de de fonds de concours tardifs 2021.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- subvention à l'Association sociale du ministère de l'agriculture (ASMA) Nationale ;
- subventions aux mutuelles ;
- financement de la politique de logement social ;
- subvention de fonctionnement aux organismes de restauration ;
- délégations aux comités locaux d'hygiène et sécurité et divers.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 025 971 € en AE et à 2 120 287 € en CP répartis comme suit :

- 1 175 971 € en AE et 1 270 287 € en CP en fonctionnement ;
- 850 000 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 675 681 € en AE et 581 365 € en CP.

Cet écart s'explique par :

- le transfert réalisé au titre de la plateforme interministérielle de formation à distance Mentor (-169 800 € en AE=CP) ;
- le financement des plans locaux de formation des directions d'administration centrale (-262 299 € en AE=CP) budgétés sur l'activité formation continue et exécutés sur l'activité « Autres moyens en AC » ;
- une sous-exécution de 243 582 € en AE et 176 934 € en CP, qui s'explique principalement par des inscriptions aux préparations aux concours et examens moindres qu'escompté, et par une reprise des formations en présentiel encore partielle au début du 1^{er} trimestre 2022 en raison de la crise sanitaire.

L'année 2022 a été marquée par une augmentation des dépenses relatives aux actions de formation dans l'enseignement agricole (+53 % par rapport à 2021). Plusieurs actions ont été portées au niveau national en faveur du déploiement des formations liées aux valeurs de la République notamment sur les thématiques de l'égalité et de la diversité, le MASA ayant reçu en 2020 la double labellisation « Égalité et Diversité ».

GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses inéluctables (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Le bail de Vaugirard a été engagé initialement pour une durée de neuf ans. Le ministère reste locataire des deux tiers du site jusqu'en 2026, le tiers restant ayant été restitué au propriétaire le 1^{er} janvier 2023. Un réengagement du bail pour une durée de trois ans (9,8 M€) a donc été effectué en 2022, soit un montant avec les charges de 10,5 M€ en AE pour l'année 2022.

En 2020, ont été pris à bail pour deux ans, trois niveaux de bureaux dans l'immeuble du Ponant. Ce dernier a été libéré en septembre 2022.

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 12 609 584 € en AE et 8 359 440 € en CP.
Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 161 952 € en AE et supérieures de 1 010 642 € en CP.

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

Île-de-France	Loyers privés	Fluides	Autres	Total
Autorisations d'engagement	10,89	1,68	0,04	12,61
Crédits de paiement	6,64	1,68	0,04	8,36

Sur cette ligne, l'écart à la prévision de la LFI s'explique, concernant les fluides, par des coûts supérieurs à ceux budgétés compte tenu de la très forte volatilité des prix constatée en 2022. Les dépenses immobilières ont été également impactées par la révision à la hausse des loyers privés.

AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 10 968 885 en AE et 11 236 962 € en CP répartis comme suit :

- 10 346 873 € en AE et 10 611 730 € en CP en fonctionnement ;
- 225 694 € en AE et 228 914 € en CP en investissement ;
- 396 318 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 510 331 € en AE et de 1 464 812 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 39 944 € en AE et en CP.

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en état des bâtiments, les frais de changement de résidence des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles, et les congés bonifiés pour l'ensemble des agents du ministère.

Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions, des services et des autres structures (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel (CHSCTM).

La surconsommation constatée s'explique notamment par l'augmentation des coûts de collecte des déchets, qui inclut des frais de destruction de documents liés aux nombreux déménagements de services, par l'achat de mobiliers dans le cadre des travaux du site de Varenne et Vaugirard, ainsi que par des coûts de logistique commune plus importants que budgétés. Sur cette sous-action, des virements effectués par d'autres programmes du ministère ont permis la prise en charge des frais de déplacements des agents de la DGAL et de la DGAMPA au-delà des crédits ouverts en LFI.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses correspondent principalement au paiement de l'achat de véhicules.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention concernent le versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge des formations des enseignants agricoles (0,805 M€ en AE et CP sur la ligne « formation continue »). En complément, des subventions à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (0,12 M€) et des subventions aux syndicats (0,34 M€ sur la ligne « autres moyens ») ont été versées et le paiement des mutuelles a été effectué (0,6 M€ en CP sur la ligne « actions sanitaires et sociales »).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	11 562 103	6 818 561	18 380 664	11 562 103	6 918 561	18 480 664
	13 102 505	5 302 687	18 405 193	13 102 505	5 234 687	18 337 192

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;
- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;
- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 165 294 € pour l'action 2.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 562 103	13 102 505	11 562 103	13 102 505
Rémunérations d'activité	7 774 376	8 903 451	7 774 376	8 903 451
Cotisations et contributions sociales	3 559 523	3 999 145	3 559 523	3 999 145
Prestations sociales et allocations diverses	228 204	199 910	228 204	199 910
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 318 561	4 751 741	6 418 561	4 712 379
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 318 561	4 761 823	6 418 561	4 721 784
Subventions pour charges de service public		-10 082		-9 405
Titre 5 : Dépenses d'investissement	500 000		500 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	500 000		500 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		550 946		522 307
Transferts aux entreprises		12 241		10 243
Transferts aux autres collectivités		538 705		512 064
Total	18 380 664	18 405 193	18 480 664	18 337 192

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**STATISTIQUES ET RICA**

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 4 705 653 € en AE et 4 700 662 € en CP répartis comme suit :

- 4 151 744 € en AE et 4 178 355 € en CP en fonctionnement ;
- 553 909 € en AE et 522 307 € en CP en intervention (12 241 € en AE et 10 243 € en CP de transferts aux entreprises et 538 705 € en AE et 512 064 € en CP de transferts aux autres collectivités).

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 2 912 095 € en AE et en CP dont 1 816 261 € au titre de reports de fonds de concours tardifs 2021.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 653 989 € en AE et de 1 648 998 € en CP.

L'ensemble des crédits est fléché sur les seules enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes répétitives (mensuelles et annuelles).

Le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses. Ces dernières sont exécutées en services déconcentrés. Elles correspondent en AE à l'engagement des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2022 (qui sera collecté en 2023) et en CP au paiement du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2021 (collecté en 2022).

En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais de maquettage et d'impression ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles.

Les autres postes de dépense correspondent en services déconcentrés à l'acquisition de données, aux licences de logiciel de traitement statistique et de PAO, aux frais d'impression, aux envois postaux et aux frais de fonctionnement spécifiques en services déconcentrés liés aux enquêtes.

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 133 609 € en AE et 149 229 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 566 391 € en AE et de 650 771 € en CP, les dépenses résiduelles, qui portaient en 2022 sur la finalisation du traitement des données provenant de la collecte des services régionaux et des prestataires, et sur les opérations spécifiques de diffusion des résultats, se révélant moindres qu'estimées.

En 2022, les activités concernant le recensement agricole ont porté sur les opérations de traitement des données collectées en 2020 et 2021, et les opérations de diffusion et de communication des résultats.

En effet, environ 700 variables ont été collectées, traitées, contrôlées, redressées sur un champ plus ou moins vaste, pour une transmission à Eurostat en mars 2022. Des premiers résultats avaient été diffusés en France fin décembre 2021. Le délai de diffusion des premiers résultats a été ainsi significativement raccourci par rapport à la précédente opération pour répondre à la demande citoyenne de mise à disposition des résultats au plus proche de la collecte des informations.

Ce financement a également permis l'appariement des données fiscales et sociales avec les données du recensement agricole, sur la base d'une convention avec l'Insee et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Les résultats du Recensement agricole ont fait l'objet de publications sur le site Agreste tout au long de l'année 2022, et d'une présentation lors d'un colloque organisé le 18 octobre 2022.

ÉTUDES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 466 388 € en AE et 384 796 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 36 575 € en AE et de 115 204 € en CP, la sous-exécution en CP s'expliquant par l'engagement tardif de marchés invalidant le paiement des avances sur l'exercice 2022.

En ce qui concerne le programme ministériel d'études 2022, les marchés correspondant à 6 projets d'études ont pu être préparés et menés à terme en 2022, permettant ainsi d'exécuter les crédits alloués en AE. Deux études feront l'objet d'un engagement en 2023. De plus, les études des programmes d'études 2021 et antérieurs ont pu être poursuivies, et pour certaines clôturées.

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses (550 946 € en AE et 522 307 € en CP) concernent l'engagement et le paiement de subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles.

ACTION**03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	313 973 462	10 414 329	324 387 791	313 973 462	10 618 565	324 592 027
	292 680 193	9 969 574	302 649 767	292 680 193	11 464 123	304 144 316

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer) » regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des DAAF et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en Outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 159 257 € pour l'action 3.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	313 973 462	292 680 193	313 973 462	292 680 193
Rémunérations d'activité	189 749 105	181 081 011	189 749 105	181 081 011
Cotisations et contributions sociales	117 293 778	106 968 418	117 293 778	106 968 418
Prestations sociales et allocations diverses	6 930 579	4 630 763	6 930 579	4 630 763
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 414 329	9 675 657	10 618 565	11 144 452
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 414 329	9 675 657	10 618 565	11 144 452
Titre 5 : Dépenses d'investissement		182 958		206 787
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		182 958		206 787
Titre 6 : Dépenses d'intervention		110 959		112 884

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages		-300		
Transferts aux collectivités territoriales		109 278		110 903
Transferts aux autres collectivités		1 982		1 982
Total	324 387 791	302 649 767	324 592 027	304 144 316

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 333 460 € en AE et 1 364 626 € en CP répartis comme suit :

- 1 328 876 € en AE et 1 360 043 € en CP en fonctionnement ;
- 4 584 € en AE et CP en intervention (2 602 € en AE et en CP de transferts aux collectivités territoriales et 1 982 € en AE et CP de transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 654 455 € en AE et de 623 289 € en CP.

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective des agents des DRAAF et des établissements publics d'enseignement ne disposant pas de cantine scolaire, et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affecté dans les DRAAF, les DAAF et les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

La sous-consommation est principalement due aux difficultés, au niveau local, à conventionner au titre de la surveillance médicale.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 033 941 € en AE et 2 007 225 € en CP répartis comme suit :

- 1 996 966 € en AE et 1 968 324 € en CP en fonctionnement ;
- 36 975 € en AE et 38 901 € en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Cette action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en direction départementale interministérielle DDI ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 272 714 € en AE et de 299 430 € en CP en raison d'une reprise des sessions en présentiel moindre qu'escompté.

GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 363 336 € en AE et 419 130 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 49 482 € en AE et 104 869 € en CP.

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- Les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés ainsi que les travaux sur les bâtiments dans les collectivités d'outre-mer (COM).

AUTRES MOYENS

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 6 238 837 € en AE et de 7 673 142 € en CP répartis comme suit :

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

- 5 986 479 € en AE et 7 396 955 € en CP en fonctionnement ;
- 182 958 € en AE et 206 787 € en CP en investissement ;
- 69 400 € en AE et en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 3 487 854 € en AE et de 4 718 331 € en CP.

L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique notamment par les dépenses réalisées par les services au titre de la mesure « assistance technique FEADER ».

Des fonds de concours ont été rattachés pour un montant de 5 472 360 € en AE et 6 970 414 € en CP dont 723 653 € en AE et 2 221 706 € en CP au titre de reports de fonds de concours tardifs 2021.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses représentent 2 % du total de l'exécution de la sous-action « Autres moyens », et concernent les achats divers (mobilier, etc.) et la location de matériel informatique.

ACTION**04 – Moyens communs**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Moyens communs	36 461 111	46 423 467	82 884 578	36 461 111	39 921 027	76 382 138
	37 705 037	33 917 875	71 622 912	37 705 037	29 516 688	67 221 726

L'action 4 « Moyen communs » correspond aux moyens mis à disposition de l'ensemble de la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 387 763 € pour l'action 4.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	36 461 111	37 705 037	36 461 111	37 705 037
Rémunérations d'activité	25 966 773	24 804 193	25 966 773	24 804 193
Cotisations et contributions sociales	10 271 924	12 785 085	10 271 924	12 785 085
Prestations sociales et allocations diverses	222 414	115 760	222 414	115 760
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 104 030	27 098 527	16 969 014	23 452 945
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 711 570	25 602 837	15 576 554	21 957 255
Subventions pour charges de service public	1 392 460	1 495 690	1 392 460	1 495 690
Titre 5 : Dépenses d'investissement	25 869 437	6 253 648	22 502 013	5 498 043
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 869 437	5 116 902	22 502 013	4 519 856
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 136 746		978 187
Titre 6 : Dépenses d'intervention	450 000	565 700	450 000	565 700

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	450 000	450 000	450 000
Transferts aux autres collectivités		115 700		115 700
Total	82 884 578	71 622 912	76 382 138	67 221 726

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 664 067 € en AE et 1 198 036 € en CP répartis comme suit :

- 649 347 € en AE et 1 183 336 € en CP en fonctionnement ;
- 14 700 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 447 371 € en AE et supérieures de 86 598 € en CP. La sous-exécution constatée en AE s'explique par le report à 2023 de l'engagement du marché relatif au salon international de l'agriculture 2023.

Sur cette activité, des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 10 152 € en AE et CP.

FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 153 869 € en AE et 1 090 270 € CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 689 433 € en AE et de 853 032 € en CP.

Il est à noter que les contentieux dont les montants sont supérieurs à 250 000 € sont pris en charge par le programme dont la mise en œuvre a généré le contentieux.

REFORME DE L'ÉTAT

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 338 172 € en AE et 472 979 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 141 219 € en AE et de 6 412 € en CP en raison notamment d'une part, d'un contrôle renforcé au titre du recours aux prestations externes et, d'autre part, d'un retard dans le cadre de la notification de l'accord-cadre relatif aux prestations de stratégie, d'analyse de processus et d'organisation.

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 495 690 € en AE et CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 103 230 € en AE et CP du fait d'une subvention destinée à assurer une formation dans le cadre de la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MASA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 262 299 € en AE et CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 237 701 € en AE et CP.

Ces dépenses concernent le remboursement de la rémunération des agents mis à disposition du ministère (hors Mutualité sociale agricole).

AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 786 817 € en AE et à 775 774 € en CP répartis comme suit :

- 336 817 € en AE et 325 574 € en CP en fonctionnement ;

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

- 450 000 € en AE et en CP en intervention (transferts aux collectivités territoriales).

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 11 817 € en AE et de 574 € en CP.

Les dépenses ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MASA par la Mutualité Sociale agricole (MSA) pour un montant de 303 428 € en AE et en CP, ainsi que sur la subvention programmée pour le Gouvernement de Polynésie (450 000 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF).

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 5 984 526 € en AE et à 4 993 328 € en CP répartis comme suit :

- 937 903 € en AE et 944 183 € en CP en fonctionnement ;
- 5 046 623 € en AE et 4 049 145 € en CP en investissement ;

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 1 501 111 € en AE et de 841 205 € en CP.

Administration centrale :

Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) poursuit la mise en œuvre de ses schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) 2014 – 2018 et 2019 – 2023 de son administration centrale validé, pour le dernier, par la DIE le 30 juillet 2021. Le nouveau SPSI 2024 – 2028 sera élaboré en 2023 dans la continuité des deux derniers schémas.

Une première phase de travaux entre 2013 et 2015 a permis de rénover deux des cinq bâtiments du site de Varenne pour environ 8 M€. Après une pause en 2016, le MASA a relancé en 2017 les études concernant les trois bâtiments restants. Deux de ces bâtiments (D et E) ont été livrés en 2021 et en 2022, le dernier le sera fin 2023. Les travaux de Varenne sont financés en partie sur le programme 215 et en partie sur le programme 723.

Les études pour les travaux du site de Maine ont débuté en 2022 à hauteur de 100 k€ en AE et de 125 k€ en CP. La phase de sélection des candidats dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre a eu lieu fin 2022 et la sélection du lauréat interviendra en 2023.

Le MASA a finalisé en 2016 son schéma directeur électrique sur les sites d'administration centrale de Paris et Toulouse. Approuvé par la secrétaire générale et la haute fonctionnaire de défense et de sécurité, il se fixe des objectifs de qualité de fourniture et de sécurisation en énergie électrique. Les études et travaux se poursuivent (notamment sur le site de Toulouse) et devraient donner lieu à des travaux en 2023.

Par ailleurs, le MASA met en œuvre un plan de rénovation des huisseries sur les sites de Varenne et Barbet de Jouy. Les travaux, en partie réalisés en 2019, se poursuivent, par tranches jusqu'en 2025 et seront également financés via le BOP 723 (entretien du propriétaire).

Enfin, le MASA prévoit pour l'ensemble des sites parisiens et son centre informatique de Toulouse des crédits permettant de réaliser des travaux courants d'entretien et de maintenance.

Services déconcentrés d'outre-mer :

Le MASA poursuit sa politique de soutien à l'immobilier de ses services de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'outre-mer dont les conditions d'hébergement sont souvent dégradées (bâtiments vétustes, services répartis sur plusieurs sites, etc.).

Par ailleurs, le MASA prévoit chaque année des crédits permettant de faire face aux besoins urgents que rencontrent régulièrement les DAAF.

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – MAISONS ALFORT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 16 475 € en AE et à 59 892 € en CP répartis comme suit :

- 3 657 € en AE et 19 836 € en CP en fonctionnement ;

- 12 819 € en AE et 40 056 € en CP en investissement ;

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 825 973 € en AE et de 756 304 € en CP du fait du report du lancement de l'opération de regroupement des opérateurs du ministère sur le site domanial de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.

Le MASA est moteur dans le projet de relocalisation, sur le site domanial de Maisons-Alfort, de ses opérateurs logés actuellement à l'Arboreal dans le cadre d'un loyer privé (17 M€, charges incluses).

Les études relatives à l'installation des opérateurs du MASA ont démarré en 2021 avec le recrutement des assistances à maîtrise d'ouvrage spécialisées (AMO programmiste et juridique) et d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. L'opération connaît un décalage dans le temps pour tenir compte des besoins nouveaux de l'école vétérinaire de Maisons Alfort dont les promotions sont amenées à augmenter, ce qui conduit à modifier le programme pour tenir compte de cette nouvelle contrainte. Le marché global de performance sera engagé en 2025 et les travaux de construction se réaliseront entre 2025 et 2028.

POLITIQUE INFORMATIQUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 23 215 961 € en AE et 19 168 619 € en CP répartis comme suit :

- 21 920 754 € en AE et 17 658 778 € en CP en fonctionnement ;
- 1 194 207 € en AE et 1 408 841 € en CP en investissement ;
- 101 000 € en AE et en CP en intervention (transferts aux autres collectivités).

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 7 439 036 € en AE et de 6 561 294 € en CP.

Cet écart s'explique principalement par :

- le report à 2023 du projet de numérisation des dossiers RH des agents pour lesquels 5,70 M€ en AE et 1,40 M€ en CP avaient été obtenus en LFI 2022 ;
- un retard dans l'avancement de certains projets notamment au titre de restes à payer concernant le SI STAT (1,40 M€ pour Collecte, Diffusion, Corn), la refonte d'Orion (1,20 M€), ODISSEE (0,42 M€), EVOTE (0,30 M€) ainsi que les projets VALSE / NOMADE / BO AGRI (0,28 M€).

Sur cette sous-action, des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 837 391 € en AE et CP.

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation porté par le programme 206, et certains systèmes d'information métiers portés par les programmes 143 et 149.

Services bureautiques

Cette rubrique recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, solutions d'impression et télécommunication individuelles, qu'il s'agisse principalement de dépenses de fonctionnement (abonnements, licences diverses, dépenses de support et de maintenance) mais aussi de renouvellement de matériels ou d'amélioration du service aux utilisateurs.

En 2022, les actions ont essentiellement porté sur le démarrage du déploiement du nouveau marché de solutions d'impression, la gestion de la messagerie, la poursuite des acquisitions et installations d'équipements de visioconférence, et le poste de travail de l'agent (notamment les logiciels de bureautique et les licences associées).

Services infrastructures

Cette rubrique porte des dépenses récurrentes incompressibles qui concernent le fonctionnement global des infrastructures informatiques du MASA : réseaux d'interconnexion, infrastructures des DRAAF-DAAF, centre de production d'Auzeville, services de sécurité.

Divers projets ont été mis en œuvre en 2022, parmi lesquels le déploiement du nouveau marché d'assistance à l'exploitation du centre de services (data center d'Auzeville), l'amélioration de certains équipements du data center et des capacités de sauvegarde, la mise à jour de l'infrastructure de virtualisation VMware, des actions de sécurisation de la plate-forme de sauvegarde et de la supervision, ou encore, s'agissant du transport de données, la poursuite des opérations de refonte du réseau du data center entamées depuis 2020.

Services applicatifs

Une part importante des dépenses informatiques sur le programme 215 porte sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles d'applications métier ou accompagnant les fonctions support. Les prestations correspondantes sont pour l'essentiel externalisées dans le cadre de marchés de développement et d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Outre le maintien en conditions opérationnelles (MCO), visant notamment la prise en compte des évolutions réglementaires, et le maintien en conditions de sécurité (MCS) des applications existantes, les dépenses prévues s'inscrivent pour l'essentiel au sein de programmes pluriannuels de fonctionnement ou d'investissements, dont certains associent des partenaires extérieurs (autres ministères, opérateurs, DINUM, etc.).

En 2022, les principales actions menées ont été les suivantes :

SI « métiers »

SI Statistiques

Maintenance des applicatifs utilisés pour la collecte des enquêtes statistiques (CAPIBARA, SODA, ORGE, NASKAPI, EML), rénovation de la plateforme CERISE pour le stockage et le traitement des données statistiques, maintenance et évolutions des outils pour la diffusion des données statistiques auprès du grand public.

SI de l'Enseignement agricole

Maintenance et évolution sur les outils RH de la DGER assurant la gestion des postes et des services des enseignants du public et du privé.

SI Économie agricole

Les contributions du P215 aux besoins exprimés par la DGPE ont à titre principal porté sur la poursuite des chantiers de refonte des SI Forêt (SYLVANAT / AULNE).

SI Alimentation

Pour l'année 2022, la contribution du programme 215 aux besoins très importants exprimés par la DGAL ont principalement porté sur des actions de MCS.

SI « supports »

SIRH

Le SRH a poursuivi et achevé, en lien avec le MTECT, la mise en œuvre de la solution de dématérialisation de la procédure de vote (projet EVOTE), ce qui a permis la tenue des élections professionnelles sous forme dématérialisée en décembre 2022. Il a également poursuivi le transfert des fonctionnalités de l'ancien SIRH vers RenoiRH (notamment la gestion des primes).

SI « référentiels divers »

Des évolutions et optimisations ont été conduites sur l'application DECOUVERTE (gestion du courrier du cabinet du MASA), le SI du CGAAER, BO AGRI (site commun de publication des documents publiés au bulletin officiel du ministère en charge de l'agriculture et des circulaires, notes et instructions), ou encore l'outil de contrôle de gestion NOMADE.

Services mutualisés

Les dépenses de l'activité « services mutualisés » recouvrent, d'une part, le MCO des composants applicatifs sous-tendant l'ensemble des systèmes d'information développés par le MASA et, d'autre part, la réalisation et le MCO de services applicatifs transverses.

Divers projets de modernisation ou de sécurisation se sont déroulés en 2022 :

- le changement de système de gestion des certificats des agents et des applications du MASA
- un projet pilote en vue du changement de cadriciel Orion et de son remplacement par des solutions de marché,
- une série d'actions prioritaires visant à renforcer le support et l'assistance aux utilisateurs des SI du MASA

- des évolutions sur le portail Mes Démarches, sur le site Frais & Local, la mise en accessibilité de l'outil 6TZen, etc.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ont été précisées dans la rubrique relative au fonctionnement.

Elles relèvent de la politique immobilière (5 059 441 € en AE et 4 089 202 € en CP) et de l'informatique (1 194 206 € en AE et 1 408 842 € en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement. Elles concernent le Gouvernement de Polynésie pour 450 000 € en AE=CP (cf « Autres financements de personnels ») et FranceAgriMer pour 101 000 € (cf « Politique informatique »).

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149) Subventions pour charges de service public						
FranceAgriMer (P149) Transferts	87 728 87 728	87 728 87 728			101 000 101 000	101 000 101 000
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215) Subventions pour charges de service public	1 295 935 1 295 935	1 295 935 1 295 935	1 392 460 1 392 460	1 392 460 1 392 460	1 495 690 1 495 690	1 495 690 1 495 690
Universités et assimilés (P150) Transferts					33 640 33 640	13 456 13 456
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150) Transferts					0 0	
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172) Subventions pour charges de service public					-677 -677	
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172) Dotations en fonds propres Transferts					-2 963 -2 963	
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142) Transferts	436 281 436 281	445 356 436 281			804 529 804 529	804 529 804 529
Total Total des subventions pour charges de service public Total des dotations en fonds propres Total des transferts	1 819 944 1 295 935 524 009	1 829 019 1 305 010 524 009	1 392 460 1 392 460	1 392 460 1 392 460	2 431 219 1 495 013 936 206	2 414 675 1 495 690 918 985

La subvention pour charges de service public versé à l'INFOMA s'élève à 1 495 690 € en AE et CP dont. L'écart par rapport à la LFI résulte de la mise en réserve et d'un versement exceptionnel de 200 000 € destiné à assurer une formation dans le cadre de la création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

918 985 € de crédits de transfert ont par ailleurs été versés à différents opérateurs :

- FranceAgriMer : il s'agit d'un transfert effectué dans le cadre de prestations informatiques ;
- Concernant les différents établissements d'enseignement et de recherche, il s'agit essentiellement d'une participation du ministère aux frais de fonctionnement immobilier (essentiellement fluides) ou à l'organisation de formations.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture	Réalisation 2021	45	4	0	0	0
	Prévision 2022	45	6	0	0	0
	Réalisation 2022	44	5	0	0	0
Total		45	4	0	0	0
		45	6	0	0	0
		44	5	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

L'INFOMA a respecté son plafond d'emplois 2022.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	6	5

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Le schéma d'emplois exécuté est de 0 ETP, conformément à la prévision.

Opérateurs

OPÉRATEUR

INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'INFOMA a été créé par le décret n° 97-270 du 19 mars 1997.

Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du MASA (TSMA) dans trois spécialités : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, du grade technicien (T1) au grade supérieur (T2).

Il est également chargé des actions de formation à destination des agents du MASA au titre du Programme National de Formation, notamment dans le domaine de la politique agricole commune (PAC), du Brexit, du contrôle sanitaire.

Par ailleurs, il propose des formations sous prestations et s'est engagé dans le développement de produits de formations ouvertes à distance.

L'année 2022 marque un retour à une activité « normale » pour l'INFOMA après 3 exercices fortement impactés par la crise sanitaire. L'activité de la formation initiale a ainsi été réalisée principalement en présentiel, comme avant la crise sanitaire. Toutefois, en formation initiale comme en formation continue, l'INFOMA s'adapte aux nouvelles attentes des intervenants et des stagiaires avec le développement et la pérennisation de séquences de formation en classe virtuelle.

L'année 2022 a également été marquée par la mutualisation croissante des formations et la baisse importante du nombre de stagiaires en formation initiale (T2), la hausse des stages tenus en distanciel qui se traduisent par une baisse du nombre d'intervenants, des frais de vacations et de déplacement.

Enfin, l'INFOMA s'est fortement mobilisé en fin d'année pour concevoir de nouveaux parcours de formation dans le cadre de la mise en place par le MASA d'une police sanitaire unique de l'alimentation.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	26	20			12	8
Transferts	26	20			12	8

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	1 296	1 296	1 392	1 392	1 496	1 496
Subventions pour charges de service public	1 296	1 296	1 392	1 392	1 496	1 496
P147 – Politique de la ville	8	8				
Transferts	8	8				
P148 – Fonction publique					260	91
Transferts					260	91
Total	1 329	1 324	1 392	1 392	1 768	1 595

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit en loi de finances a été minoré du montant de la réserve.

L'INFOMA a toutefois perçu une avance de 200 k€ pour assurer la formation de lauréats de concours dans le cadre de la mise en place par le MASA d'une police sanitaire unique en matière de sécurité des aliments, mission auparavant partagée entre la DGAL et la DGCCRF. La SCSP nette versée à l'établissement a ainsi été portée à 1 496 k€.

Le transfert de 91 k€ du programme 148 permet de financer la classe « Prépa Talents » qui a accueilli à la rentrée de septembre 2022 21 élèves souhaitant préparer le concours de technicien supérieur du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	270	215	Subventions de l'État	1 296	1 595
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	1 296	1 595
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 014	1 607	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	8	2
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	346	339	Revenus d'activité et autres produits	831	696
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	346	339	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	50	49
Total des charges	2 284	1 822	Total des produits	2 134	2 293
Résultat : bénéfice		471	Résultat : perte	149	
Total : équilibre du CR	2 284	2 293	Total : équilibre du CR	2 284	2 293

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	147	760
Investissements	254	190	Financement de l'actif par l'État	5	2
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	254	190	Total des ressources	152	764
Augmentation du fonds de roulement		574	Diminution du fonds de roulement	103	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
1 988	1 513	2 580

Le niveau de la trésorerie à fin 2022 (2,58 M€) est en amélioration par rapport à celui du compte financier 2021 (1,98 M€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	282	282	210	210
Fonctionnement	1 653	1 656	1 256	1 259
Intervention	0	0	0	0
Investissement	257	254	194	190
Total des dépenses AE (A) CP (B)	2 192	2 192	1 660	1 659
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	1 477	1 707
Subvention pour charges de service public	1 296	1 496
Autres financements de l'État	8	91
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	173	120
Recettes fléchées	613	543
Financements de l'État fléchés	613	543
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	2 090	2 250
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	591
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	103	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	87 77	796 630	796 633	0 0	0 0	0 0	0 0	883 707	883 710
2- Formation continue	168 127	423 285	423 285	0 0	0 0	0 0	0 0	591 412	591 413
3- Galatée	0 0	7 18	7 18	0 0	0 0	0 0	0 0	7 18	7 18
4- Fonctions support	27 6	427 323	430 322	0 0	0 0	257 194	254 190	711 523	711 518
Total	282 210	1 653 1 256	1 656 1 259	0 0	0 0	257 194	254 190	2 192 1 660	2 192 1 659

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	103	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	103	3
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	591
Abondement de la trésorerie fléchée	0	183
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	408
Total des besoins	103	594

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Programme n° 215 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	591
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	2
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	594
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	103	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	103	0
Total des financements	103	594

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire de l'INFOMA est excédentaire de 591 k€, en amélioration par rapport au compte financier 2021 (+344,9 k€). Ce solde est issu d'une sous-exécution des dépenses de 21 % qui résulte à la fois de la diminution du nombre de stagiaires de la formation initiale et de la pérennisation de nouvelles modalités de formation moins coûteuses que les formations en présentiel. En parallèle, les recettes ont été sur exécutées de 4 %, du fait d'un versement complémentaire de 200 k€ pour la mise en place des formations dans le cadre de la police sanitaire unique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	4	6	5
– sous plafond	4	6	5
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	45	45	44
– rémunérés par l'État par ce programme	45	45	44
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Les emplois en fonction au sein de l'INFOMA comprennent :

-47 agents pour 44,2 ETPT de personnels permanents de l'Institut. Ces derniers sont rémunérés directement par le ministère et ne sont donc pas intégrés dans le plafond d'emplois de l'INFOMA.

-0,7 ETPT sous plafond qui correspondent à un emploi rémunéré directement par l'établissement mais qui, en 2022 est placé en reconnaissance pour inaptitude, n'a pas perçu de rémunération ;

-4,07 ETPT correspondants à des vacances pour la réalisation des formations, pour le reste du plafond d'emplois.